

UE PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL POUR LES LICENCES 2 INTITULE : CINEMA - ART VIDEO

Composante / Service dispensant l'UE	Service Université Culture
Partenaire de la composante / du service qui propose l'UE	Secteur Arts, Sciences, Techniques, Société et compagnies de théâtre professionnelles
UE accessible aux étudiants de :	L2 Langues, Cultures et Communication L2 Lettres, Culture et Sciences Humaines
Objectifs pédagogiques et contenu de la formation	Créer un film court à partir de la découverte d'univers artistiques issus de l'art contemporain. L'enjeu de l'atelier est de sensibiliser ses participants au médium vidéo dans l'art contemporain à travers la découverte de plusieurs œuvres d'artistes, des exercices de prises de vues, de montage et de mapping (Millumin, Adobe Première, After Effect et Photoshop) dont la finalité est la création d'une œuvre personnelle et la participation à une œuvre collective en lien avec le projet Art et Science (1 ^{er} semestre) et Arts de la scène (2 ^{ème} semestre). Le médium privilégié est la vidéo (images fixes et/ou animées).
Nombres d'heures	60 heures (TD) x 2 groupes
Responsable	Caroline Lardy Courriel : caroline.lardy@uca.fr
Contact pour information	Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex Tél : 04 73 34 66 03 Courriel : SUC@uca.fr Site : http://culture.clermont-universite.fr/
Intervenant	Anne-Sophie Emard, artiste plasticienne
Semestre où l'UE est proposée	Premier et deuxième semestre
Semestre où l'UE est validée	Deuxième semestre
Lieux d'inscription	Forum d'information au Rest'ocezo Campus des Cézeaux 63170 Aubière Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex
Périodes d'inscription	Forum d'information : jeudi 12 septembre 2019 (17h30-20h30) Service Université Culture : à partir du 16 septembre 2019
Début des activités	À partir de septembre 2019 (voir calendrier sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019)
Conditions d'inscription	UE non accessible aux dispensés d'assiduité
Contraintes spécifiques	Les étudiants de l'atelier sont impliqués dans l'organisation des conditions de manifestations publiques (proposition des lieux, organisation matérielle, information). La participation à l'atelier signifie un engagement personnel et collectif. L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée.
Capacité d'accueil	16 participants x 2 groupes
Effectif minimum pour ouverture de l'UE	10 participants
Lieu	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines (salle précisée sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019)

Créneau horaire réservé	Les lundis à 17h15
Modalités de contrôle des connaissances / de la pratique	<p>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée. Une note portant sur l'assiduité comptera dans la moyenne.</p> <p><u>Session 1 :</u> Évaluation après le rendu de l'atelier selon les critères suivants : assiduité totale, implication, progression, créativité, respect du groupe, travail personnel, qualité de la prestation publique ou de la réalisation de l'œuvre finale. Rédaction d'un dossier de 2 pages sur le thème « En quoi ma pratique dans cet atelier est-elle en adéquation avec mon projet personnel et professionnel ? » (représente 50% de la note totale). Le dossier peut être complété par d'autres documents permettant d'apprécier davantage le travail réalisé (note d'intention, etc.). Une note finale qui valide la pratique selon les critères énoncés plus haut et qui regroupe les deux évaluations, soit 50% pour le dossier PPP et 50% pour le reste du travail au sein de l'atelier.</p> <p><u>Session 2 :</u> Une épreuve de rattrapage sera organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants en 1^{ère} session, sous la forme d'une prestation individuelle reprenant les enjeux de l'atelier.</p>

Complément d'information	
---------------------------------	--